

moment où il n'y aura plus de loi sur les Indiens ni de bureaucratie gouvernementale qui les empêche de progresser.

Nous pouvons apprendre à reconnaître personnellement leur contribution extraordinaire en lisant un peu l'histoire de nos Indiens. Nous comprendrons et admirerons alors leur culture, leur philosophie et leur mode de vie. Croyez-moi, si les membres de cette Chambre des communes possédaient au moins la moitié de la philosophie de la vie qui était celle de nos autochtones, il y a nombre d'années, notre pays ne serait pas aussi troublé. En effet, leur philosophie, leur conception de la vie dépassait de beaucoup tout ce que nous avons pu atteindre. Notre attitude paternaliste à leur égard n'a plus sa raison d'être. Nous devrions plutôt les accepter à titre d'êtres humains participant à la vie de cette planète. Ils ne constituent pas seulement un groupe particulier de personnes dont l'histoire ethnique est différente des autres.

Monsieur l'Orateur, on a pris l'habitude, au cours de cette législature et des autres qui l'ont précédée, d'étouffer les motions d'initiative parlementaire. Autrement dit, on en empêche la mise aux voix. Après consultation de mes collègues du Nouveau parti démocratique ici présents, je puis dire que nous désirons qu'on prenne le vote sur cette motion. Seul porte-parole de notre parti à ce sujet, je serai bref et nous espérons que les autres députés le seront également. L'heure n'est pas aux langues fourchues, comme on dit chez certaines tribus indigènes; le moment est plutôt venu pour le Parlement de montrer non seulement par des paroles mais par des actes que nous reconnaissons l'évolution culturelle de nos Indiens.

Je soutiens sincèrement que cette motion devrait être mise aux voix, même si le Parlement ne devait se prononcer sur aucune autre mesure d'initiative parlementaire, que ce soit un bill public ou privé. Nos Indiens sauraient alors que nous respectons leur contribution, que nous reconnaissons pleinement leur évolution historique ainsi que leur apport culturel à la société canadienne.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole en ce moment pour appuyer la motion présentée par le député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir). Le but de cette motion est de marquer la présence parmi nous de nos premiers habitants

et de reconnaître leur apport remarquable à notre vie nationale. Je pense que les Canadiens en général se rendent de plus en plus compte de l'existence de ces indigènes et qu'ils ressentent un désir correspondant d'explorer en quelque sorte l'attitude dont nous avons fait preuve dans l'ensemble envers eux dans le passé, consciemment ou non.

La motion dont nous sommes saisis vise à reconnaître non pas nos responsabilités économiques envers les indigènes, mais leur apport culturel et l'importance de cette ressource humaine parmi nous. En étudiant cette motion, nous devons, d'après moi, reconnaître la contribution très importante de ces indigènes à la vie au Canada. Nous devons aussi reconnaître qu'ils peuvent contribuer de façon inestimable aux divers secteurs de notre économie dans lesquels ils sont engagés. Le parrain de la motion l'a signalé en mentionnant le nombre d'indigènes qui ont remporté un succès remarquable dans leur emploi, profession ou métier.

Je crois que les Indiens n'éprouveront aucune satisfaction particulière du fait que nous reconnaissons leur apport à la vie canadienne et louons leurs talents en adoptant cette motion et en instituant un jour national des Indiens; mais, ce faisant, nous permettrons à la population non indienne du Canada de mieux connaître le rôle que jouent les Indiens et de les en estimer davantage. Je n'accaparerai donc pas davantage le temps de la Chambre, de peur d'empêcher l'adoption de cette mesure. Je me bornerai à dire que nous appuyons sans réserve cette motion; nous espérons avoir l'occasion de le démontrer en votant sur cette question avant six heures.

[Français]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord, au début de mes remarques, féliciter le parrain de cet avis de motion de son initiative dans le but de souligner l'importance de la participation des Indiens dans l'édification de notre pays, dont ils sont les premiers occupants.

Nous célébrerons l'an prochain le centenaire de la Confédération de notre pays, et la Commission du centenaire, qui est chargée de la préparation des divers programmes et manifestations qui marqueront, au cours de 1967, les diverses péripéties de cette partie de notre histoire tient à signaler l'importance